



SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025 à 18H00

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

15 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christine Rieu
5 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	08.10.08		
Objet :	Subvention exceptionnelle - La Boule du Rhône		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	7.5.3		

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de la commune. Il est un vecteur essentiel pour le dynamisme et l'attrait de la commune.

En cela il est important pour la commune d'apporter son soutien dans le fonctionnement des associations locales. Pour l'année 2025, plusieurs demandes de subventions ont été présentées, examinées et votées lors du conseil municipal du mois de mars.

Comme chaque année, l'association la Boule du Rhône organise un concours de boule à l'occasion de la fête votive qui se tiendra fin septembre. A cet égard, l'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2131-11 et L 1611-4.

Vu la délibération n°26.03.03 approuvant le budget primitif 2025.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association la Boule du Rhône au titre de l'exercice 2025, pour l'organisation du concours annuel, en lien avec la fête votive de septembre.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Que les crédits sont inscrits au budget et les dépenses imputées à l'article 6574 du budget primitif communal.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 10 octobre 2025  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

